

# COMMUNE DE WEITBRUCH

## PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à 20h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le vingt-quatre juin 2022 s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence du maire Damien HENRION

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>23</b>
--	-----------

<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>17</b>
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, HENRION Damien

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : SUSS Jean-Marc, KREBS Jean-Claude, GELDREICH Angèle, PFRIMMER Jean-Marc

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

WOLFF Germain, RIEHL Brigitte, DEBUS Bruno, KOST Véronique, SCHNEIDER Mathieu, HERRMANN Murielle, MERINO Esther, FAULLIMMEL Eddy, MULLER Elodie, MERCKLING Stéphanie, ANTON TOSTAIN Laëtitia, VOLLMER Karin

<b>Absents excusés avec pouvoir</b>	<b>6</b>
-------------------------------------	----------

Mme STEINMETZ Brigitte donne pouvoir à Mme GELDREICH Angèle

M. SCHNEIDER Bruno donne pouvoir à M. Damien HENRION

Mme WERLE Sarah donne pouvoir à Mme Elodie MULLER

M. KLEIN-KOBI Sébastien donne pouvoir à Mme ANTON TOSTAIN Laëtitia

M. SPITZ Philippe donne pouvoir à M. Jean-Claude KREBS

Mme ZELLER RUTTER Gaëlle donne pouvoir à Mme GELDREICH Angèle

<b>Absent excusé</b>	<b>0</b>
----------------------	----------

<b>Absent</b>	<b>0</b>
---------------	----------

**Quorum** : calcul du quorum : 23 : 3 = 7,75 arrondi à l'entier supérieur 8

Avec 17 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire accueille les conseillers municipaux et leur fait part du changement de l'ordre du jour : le point 9 : acceptation d'un don est retiré et sera présenté sous le point n° **2 délégation du conseil municipal alinéa 9 : Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.**

Puis le maire entame l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Communication du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn et autres instances
4. Jury d'assises 2023
5. Ecole élémentaire – demande de subventions
6. Urbanisme - mission conformité et contrôle de l'application du droit des sols (ADS) confiée à l'ATIP – convention
7. Environnement - création d'un arboretum
8. Equipement sportif - Hall Gallia – réfection des sanitaires
9. Acceptation d'un don – *point retiré*
10. Rapport annuel 2021 - relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable
11. Rapport annuel 2021 - relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
12. Rapport annuel 2021 – relatif au prix et à la qualité du service public de la gestion des déchets
13. Fonction publique – compte épargne temps
14. Informations et questions diverses

---

### **1. Adoption des procès-verbaux de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022 vous a été transmis le 22 mars 2022.

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière conformément au règlement intérieur.

Le maire précise qu'il n'y a pas eu d'observations écrites et demande s'il y a des observations orales, comme il n'y en a pas, il fait procéder au vote.

Le conseil municipal

ADOpte à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022 puis procède à la signature du procès-verbal.

## 2. Communications du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

### 2/1. Communications du maire :

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité** : tous les mardis à partir de 19h sauf exception
- ❖ **Permanence du maire et des adjoints sur RDV** : le mercredi matin une semaine sur deux en alternance maire et adjoint
- ❖ **NI Foot** –  
23 mars 2022 : réunion pour préparer l'inauguration
- ❖ **Commission communale / comité de pilotage**
  - Commission communication : 16 mars, 20 juin
  - Commission urbanisme : 14 mars
  - Commission travaux : 6 avril
  - Commission environnement : 11 mai
- ❖ **Ecoles**
  - Conseil de l'école élémentaire : 15 mars
- ❖ **CCAS**
  - Réunion du conseil d'administration : 29 mars, 16 mai
- ❖ **Divers** :
  - 14 mars : réunion avec deux locataires de chasse
  - 16 mars : présentation proposition lotissement rue de la Paix : Terra aménagement et Delta aménagement
  - 19 mars : nettoyage de printemps
  - 22 mars : réunion concernant le presbytère protestant avec les responsables de la paroisse
  - 23 mars : inauguration de la plantation en forêt avec l'Electricité Réseau de Strasbourg
  - 24 mars : passage de la commission de sécurité à la Gallia
  - 25 mars : réunion avec la direction du lycée Gutenberg et le responsable du service technique : réunion à Hoenheim avec les sénateurs d'Alsace, présentation de La loi 3DS
  - 29 mars : réunion avec la gendarmerie de Haguenau à Schweighouse sur Moder
  - 29 mars : réunion avec M. IFFER de la paroisse protestante
  - 31 mars : réunion avec Eric HOFFSTETTER pour la signature de la convention de mise à disposition de l'ancien terrain de football rue de l'Eau
  - 2 avril : Gallia - invitation avec les partenaires du club de basket
  - 4 avril : réunion avec les locataires de chasse
  - 5 avril : FCW - réunion au Club house avec les représentants du District d'Alsace et les clubs du secteur
  - 8 avril : Hoerdt – remise de médailles pour les bénévoles
  - 20 avril : réunion avec M. RISPAL de l'ATIP
  - 27 avril : rencontre : commerce équitable
  - 3 mai : réunion avec l'association Patch' Voices et la SEP pour préparer la fête de la musique
  - 5 mai : réunion avec les forains concernant le messti 2022
  - 6 mai : réunion avec le SDEA à Hochfelden
  - 8 mai : dépôt de gerbe au monument aux morts
  - 9 mai : réunion avec la commissaire enquêtrice concernant l'enquête publique du parc photovoltaïque

- 11 mai : réunion avec l'APP  
 12 mai : réunion avec la Gallia  
 13 mai : réunion avec le réseau d'ingénierie de la CeA concernant l'espace de centralité  
           : entretien avec M. MEISS concernant la possibilité de faire les travaux d'intérêt général à la commune  
 21 mai : fête de l'école maternelle au Millenium  
 25 mai : entretiens avec les candidats pour le contrat d'apprentissage  
 3. juin : entretien avec KS construction  
           : entretien avec Muc habitat  
           : entretien avec les candidats pour un contrat CAE  
           : fête de l'école élémentaire au Millenium  
           : entretien avec le maire d'Oberhoffen aux NI FOOT  
 7 juin : réunion EG signalisation  
           : réunion avec AHA Weitbruch  
 15 juin : réunion avec la CeA à Soufflenheim  
 16 juin : réunion avec Mme KAISER pour la signature des conventions CAE  
 17 juin : rencontre avec la CeA à Gunsbach  
 20 juin : réunion concernant l'aménagement foncier Gries / Weitbruch à Gries  
 21 juin : réunion avec Mme DIETZ et M. Kraemer de Cross Days Organisation concernant les actions à faire pour la maîtrise du vélo

## **2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT**

### **Alinéa 4 : Marchés publics**

- |   |                       |            |
|---|-----------------------|------------|
| • acquisition de lauriers                                   | FENNINGER PAYSAGE     | 344,85 €   |
| • acquisition de plants pour le chemin du Birkwald          | NAEGELY               | 1.405,96 € |
| • acquisition des plants /reforestation /forêt              | HIBOU Jean-Marc       | 3.167,50 € |
| • acquisition d'une tondeuse, + coupe bordures              | RUFFENACH             | 1.789,52 € |
| • acquisition d'un panneau publicitaire /NI FOOT            | DS IMPRESSION         | 272,29 €   |
| • acquisition d'un panneau publicitaire /GALLIA             | DS IMPRESSION         | 272,29 €   |
| • acquisition de protège radiateurs pour l'école maternelle | BATICAP               | 2.131,12 € |
| • acquisition d'un sécateur à batterie + perche             | DIEBOLD VERTS LOISIRS | 2.310,00 € |

### **Alinéa 5 : Conclusion et révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans**

- Signature de la convention de mise à disposition de l'ancien terrain de football rue de l'Eau avec la commune de Gries.

### **Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières :**

Le maire a accordé une concession pour

- Une tombe simple à 80 € à BERTHOLD Marie-Josée, SIGAUD Michèle

### **alinéa 9 : Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges**

Le maire informe que les époux BIENFAIT Gilbert et Liesel souhaitent donner à la commune un piano droit de la marque Schmid – Oberdoerffer de Strasbourg d'une valeur de 100 € et qu'en application de l'extrait n° 4 alinéa 9 de la délibération du 20 juin 2020, il a accepté ce don.

### Alinéa 15 : Droit de préemption urbain

N°	Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
2	17/03/2022	M. Jean-Marie KNOLL 13 rue Principale 67500 WEITBRUCH	Terrain	5	31	1.38	M. Mme Alfred FAULLIMMEL 1a rue de la Garance 67500 WEITBRUCH	OUI	17/03/2022
3	17/03/2022	Mme Fanny RIEGEL 29 rue des Groseilles 67500 WEITBRUCH	Appartement 28 rue des Groseilles	48	421/04	79,68 m2	Mme Sandrine BONNET 4 rue Bellevue 67170 KRIEGSHEIM	OUI	24/03/2022
4	21/03/2022	M. Christophe HOERNEL 15 rue Neuve 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain	3	152/98	4.00	M. Joël DERGAN et Mme Léa OBER 35 rue de la Ferme Roehri 67500 HAGUENAU	OUI	24/03/2022
5	29/03/2022	M. Sébastien BECKER 46 rue Principale 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 46 rue Principale	4	127	2.99	M. Sébastien FAUL et Mme Hélène MORGENSTERN 5 rue du Muguet 67170 BRUMATH	OUI	12/04/2022
6	08/04/2022	M. Jean-Pierre PRINCE 6 impasse des Alouettes 67500 WEITBRUCH	Maison et terrains	46 46 46 46	392/263 439/259 443/262 446/224	6.99 2.98 1.18 3.49	M. Axel SABOURIN et Mme Diane ODIU-LAMISSET 13a boulevard du Président Wilson 67000 STRASBOURG	OUI	12/04/2022
7	07/04/2022	M. Christophe SPITZER 4 rue des Cerisiers Mme Bernadette SPITZER 13 rue des Tailleurs 67500 WEITBRUCH	Terrain	7	319/59	0.39	M. Mme Emilien BAZARD 2 rue des Cerisiers 67500 WEITBRUCH	OUI	12/04/2022
8	24/05/2022	M. Khalid OUAHOU 9 rue Rott 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain	3 3	92-A 92-B	3.09 1.00	M. Julien GOLLA et Mme Mathilde VANELLE 7 rue Isabelle Eberhardt 67000 STRASBOURG	OUI	01/06/2022

### **Alinéa 24 : Renouvellement de l'adhésion aux Associations (inférieur à 1.000 €)**

Cotisations 2022	Association des maires du Bas-Rhin	798,63
Contribution volontaire /complément 2022	France Bois Forêt	58,64 €

### **3 Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances**

Le maire énumère les réunions avec la CCBZ et les autres instances auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

#### ❖ **Communauté de Communes de la Basse-Zorn :**

- Conseil communautaire : 28 mars
- Bureau : 21 mars, 11 et 25 avril, 9 et 23 mai, 13 juin
- Commission économique : 21 et 23 mars
- Commission d'appel d'offres : 25 avril, 9 mai
- Réunion travaux de voirie Rue Principale : 15 mars, 4 et 17 mai

- Divers
  - 21 mars réunion concernant l'emprise foncière
  - 29 mars réunion concernant la mobilité
  - 11 avril réunion concernant la consommation foncière
  - 14 avril réunion du président et des vice-présidents
  - 9 mai réunion du COPIL /contrat de territoire
  - 22 mai : participation à la Basse Zorn à l'an vert à Weyersheim

#### ❖ **SMITOM**

Réunion mensuelle concernant le CSDND : 8 avril, 13 mai

Réunion du comité directeur : 10 juin

Le maire demande aux délégués s'ils souhaitent faire un compte-rendu des dossiers en instance.

#### **Jean-Claude KREBS**

Informe que des ateliers de compostage sont organisés par la CCBZ dans chaque village.

A Weitbruch, il aura lieu le 26 août prochain et les participants se verront offrir un composteur.

Il invite le plus grand nombre à y participer sachant qu'il y aura la mise en place de la collecte de bio déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'organisation de cette dernière est en cours et la communication sera faite par la CCBZ.

#### **Jean-Marc PFRIMMER**

A été sollicité par des administrés par rapport à la balayeuse qui était en fonction dans la commune.

#### **Le maire**

Précise que M. NOLETTA est venu le voir le jour même où la balayeuse est venue à Weitbruch sans être prévenu et qu'il a donné les instructions pour que les artères principales soient faites ainsi que les rues qui viennent des champs comme la rue Longue et la rue de l'Eglise. Il a également demandé que l'espace Strieth soit fait avant les portes ouvertes et l'inauguration des nouvelles installations.

Par ailleurs, il précise que pour la prochaine fois sera réalisé un planning des rues avec les référents : Jean-Claude KREBS, Jean BIRGEL et lui-même. Toutes les rues de la commune seront concernées et des panneaux seront mis en place sur le terrain pour prévenir du passage de la balayeuse pour éviter que les voitures ne soient stationnées. La communication sera faite par la CCBZ.

#### **Jean-Marc SUSS**

Informe qu'il y a eu des discussions à l'occasion de la validation de l'Avant-Projet Définitif de la déchetterie unique à Kurtzenhouse qui sera le point d'apport centralisé de la CCBZ. Les autres points d'apports seront conservés pendant deux ans et après la décision sera prise de les conserver ou non. Le budget a également été discuté et notamment le surcoût lié à la nature du sol : la tourbe qui doit être évacuée.

#### **Angèle GELDREICH**

Précise qu'elle s'est abstenue à ce vote vu les discussions et surtout le surcoût lié à l'évacuation des 13.000 tonnes de tourbes, des mesures compensatoires à trouver vu la destruction d'une zone humide, et de plus, les surcoûts liés à la guerre en Ukraine ne sont pas inclus dans le plan de financement. Il faut rappeler qu'au départ la création de cette déchetterie unique était envisagée pour réduire le coût du service. La question d'abandonner ce projet a été soulevé mais au final, le vote a validé l'APD (cf point 6 du PV du conseil communautaire transmis le 04/07/2022).

#### **Le maire**

Précise qu'il mettra le dossier en mairie et qu'il pourra être consulté.

Le maire invite Angèle GELDREICH à faire un résumé de la réunion concernant la micro-zone d'activité.

Mme GELDREICH précise que le bureau d'étude a posé des questions sur le cahier de charge que le maire et Jean-Marc SUSS avaient réalisés et qu'il attendait le résultat d'un sondage du sol que la CCBZ fera réaliser. Le cahier des charges stipule que les logements seront interdits avec les locaux professionnels, la CCBZ ne souhaitant pas les gérer vu les complications que cela a engendré dans les autres ZA de la CCBZ.

**Eddy FAULLIMMEL**

Précise que des candidats souhaitent avoir un logement avec le local professionnel vu le matériel stocké et que ce point risque de leur faire retirer leur candidature.

**Le maire**

« Et bien ils se retireront » et précise qu'il n'y a pas de contrôle réalisé après l'autorisation du permis de construire et que des spéculations immobilières s'en suivront.

**Angèle GELDREICH**

Informe concernant les travaux de la rue Principale qu'il n'était pas prévu de barrer la route mais que vu la localisation des réseaux d'assainissement au milieu de la chaussée, il faudra barrer la route du 4 au 15 juillet entre le parking Alsatia et le croisement de la rue de la Chaux.

Par ailleurs, le chantier se poursuivra tout l'été et l'enrobé sera posé normalement avant la rentrée scolaire.

#### **4 Jury d'assises 2023 – établissement de la liste préparatoire**

Le maire expose,

En vue de l'établissement pour 2023 de la liste préparatoire des jurys d'assises du département du Bas-Rhin,

Conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, le maire doit procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'un nombre de nom triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral soit :  $3 \times 2 = 6$ .

Le maire propose que les trois conseillers les plus âgés et les trois plus jeunes en excluant les conseillers qui ont déjà tiré au sort l'an dernier, tirent au sort un numéro sur la liste électorale.

Le conseil municipal approuve et procède au tirage au sort.

Résultats : ont été tirées au sort les personnes suivantes :

1. HADJEBBA Abdel-Kader
2. GRUN née BOTZKOWITZ Reine
3. MACHINANT née LEOBOLD Stéphanie
4. LEFFTZ Gérard
5. KREBS née RUBRECHT Doris
6. LIMBACH née RITTER Ginette

## **5 Ecole élémentaire – demande de subventions**

Le maire soumet aux conseillers municipaux les demandes de la directrice de l'école élémentaire.

### **6.1 Subvention pour le savoir – rouler**

Mme DIETZ, directrice de l'école élémentaire, a par courrier du 12 mai 2022 sollicité la commune pour un soutien logistique et financier pour mettre en place à la rentrée prochaine une action pour le savoir – rouler que préconise le ministère au même titre que le savoir – nager.

L'association Cross Days Organisation interviendrait 3 demi-journées pour savoir manier son vélo et y être à l'aise, l'objectif est de répandre le déplacement en vélo y compris pour venir à l'école. Seraient concernés les élèves de CM 1 et CM 2 soit 63 élèves en complément de la formation de la sécurité routière que fait M. BERTEVAS. Le coût de 10 € par élève pourrait être partagé entre les parents et la commune.

**Après délibération, le conseil municipal**

**DECIDE** l'unanimité

**D'accorder** une subvention de 5 € /élève aux élèves du CM 1 et CM 2 soit 315 €.

### **6.2 Subvention pour les classes de découvertes**

Mme DIETZ a sollicité une participation de la commune pour les classes de découvertes comme les années précédentes à raison de 7 € / élève / jour.

Trois classes (63 élèves) étaient à La Hoube du 4 au 8 avril soit  $63 \times 7 \text{ €} \times 5 \text{ jours} = 2.205 \text{ €}$  et une classe (26 élèves) était à Paris du 14 au 17 juin soit  $26 \times 7 \text{ €} \times 4 \text{ jours} = 728 \text{ €}$ , pour un total de 2.933 €.

**Après délibération le conseil municipal**

**DECIDE** à l'unanimité

**D'accorder** une subvention de 7 €/élève/jour pour les classes de découvertes en 2022 soit au total 2.933 €.

## **6 Urbanisme - mission conformité et contrôle de l'application du droit des sols (ADS) confiée à l'ATIP – convention**

**Le maire expose aux membres du Conseil municipal :**

La commune de Weitbruch a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 5 novembre 2015

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,

4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
8. La formation dans ses domaines d'intervention
9. L'Information Géographique
10. Le contrôle des travaux et la conformité des autorisations d'urbanisme

- **Concernant le contrôle des travaux et la conformité des autorisations d'urbanisme**

Par délibération du 14 janvier 2020, le Comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission contrôle et conformité en ADS ainsi que les contributions correspondantes.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure, aux côtés de la commune, la mission « conformité et contrôles en ADS » relative à la police de l'urbanisme. La mission porte sur la vérification de la conformité des travaux au regard des autorisations d'urbanisme délivrées et sur le contrôle des travaux et la constatation des infractions au Code de l'urbanisme.

La prise en charge de cette mission est réalisée dans le cadre des modalités prévues par la convention jointe en annexe.

Le concours apporté par l'ATIP pour la mission « Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols » donne lieu à une contribution fixée annuellement par le Comité syndical. Pour 2022, elle s'établit comme suit :

- Un forfait annuel acquitté au premier semestre dont le montant est calculé à partir d'un nombre d'actes prédéfini par la commune en fonction de ses besoins ; le tarif unitaire de l'acte est fixé à 180€.
- La commune a la faculté de solliciter la réalisation d'actes supplémentaires. Les demandes en sus seront honorées en fonction de la disponibilité de l'équipe. Le tarif dépend du niveau de complexité de l'acte, le barème est le suivant :
  - Un permis de construire = 1 acte soit 180 €
  - Une déclaration préalable = 0,75 acte soit 135 €
  - Un permis d'aménager = 1,25 acte soit 225€
  - La visite de contrôle sera facturée 180 € (même si elle ne donne pas lieu à un procès-verbal).

Elodie Muller

Demande quel est l'intérêt de cette mission

Le maire

Précise que l'ATIP assiste le maire pour faire les contrôles en matière d'urbanisme et dresser un procès-verbal le cas échéant.

Le coût des actes est précisé ci-dessus avec un coût forfaitaire annuel en fonction du nombre de contrôles que la commune définit.

Explications de vote de Philippe SPITZ et Gaëlle ZELLER RUTTER, lues par Jean-Claude KREBS

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints,

Mes chers collègues, Je vous prie d'excuser ma collègue Gaëlle Zeller qui est au travail comme chaque jeudi soir. Quant à moi, mon médecin m'a conseillé devant la nouvelle évolution rapide de la pandémie de ne pas être dans des lieux de proximité sans éloignement évident entre nous. Or ce Conseil municipal se déroule dans cette petite salle de la mairie. Vous m'en voyez réellement attristé.

En ce qui concerne ce point d'urbanisme, j'aurais été de toute façon dans l'impossibilité de prendre part au vote. En effet, je n'ai reçu les documents relatifs à ce Conseil municipal que mardi 28 juin 2022 à 15 heures 25, soit à peine deux jours et demi avant le Conseil Municipal. J'ai donc été dans l'impossibilité de prendre lecture des documents et divers points de l'ordre du jour et de pouvoir les travailler.

Vous connaissez la situation politique actuelle de notre pays : la désaffection des citoyens envers la chose publique est de plus en plus patente. Cette situation est grave. Les citoyens ne se sentent plus représentés et mettent en cause les décisions, à quelques niveaux qu'elles soient : du local au national et à l'Europe.

Notre responsabilité en tant qu'élu est grande, quel que soit notre position d'élu. Notre niveau d'engagement doit évoluer et retisser des liens avec les citoyennes et les citoyens de notre pays.

Une remarque donc : mes collègues ici pourront le confirmer : la complexité des décisions que nous avons à prendre fait que souvent nous votons des points sans pouvoir réellement comprendre les tenants et les aboutissants de nos décisions. Soyons sûrs que les citoyens sont bien plus déçus car nous les représentons et devrions être capables de tout expliquer. Ce n'est pas le cas.

À chaque Conseil municipal, je prépare les différents points proposés : avec une grande difficulté car nous n'avons les documents que très tardivement. Je me retrouve donc comme le citoyen que j'ai décrit plus avant dans l'incapacité totale de comprendre certaines décisions. Donc, de ne pas pouvoir exercer mon mandat d'élu avec sérénité et vision.

Je ne développe aucune polémique, mais c'est un sujet qu'il faudra aborder au cours de ce mandat si nous ne voulons pas que cette abstention perdure (57.68% à la dernière élection municipale, dont nous sommes les élus). Pouvons-nous prévoir un séminaire au cours de l'année 2022-2023 pour aborder ce sujet ?

En attendant, est-ce que raisonnablement les documents afférents aux futurs conseils municipaux pourraient nous parvenir au minimum une semaine avant afin que tous les membres de ce Conseil puissent les étudier et apporter suggestions et voter en connaissance de cause.

Pour ces raisons, et sur ce point 6 à propos d'Urbanisme : Vote ABSTENTION ».

Le maire

« On a pris note ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;
- Vu la délibération du 14 janvier 2020 du Comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission contrôle et conformité en ADS ainsi que les contributions correspondantes ;
- Vu la délibération n°2021/19 du 7 décembre 2021 modifiant les statuts de l'ATIP relative à la mission Conformité et Contrôle en ADS.

**Entendu** l'exposé du maire ;

## APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Philippe SPITZ, Gaëlle ZELLER RUTTER)

**D'approuver** la convention relative à la mission « Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols (ADS) ».

**De prendre acte** du montant de la contribution fixée chaque année par délibération du Comité syndical de l'ATIP, et qui s'établit pour 2022 de la façon suivante :

- Un forfait annuel acquitté au premier semestre dont le montant est calculé à partir d'un nombre d'actes prédéfini par la commune en fonction de ses besoins ; le tarif unitaire de l'acte est fixé à 180€.
- La commune a la faculté de solliciter la réalisation d'actes supplémentaires. Les demandes en sus seront honorées en fonction de la disponibilité de l'équipe. Le tarif dépend du niveau de complexité de l'acte, le barème est le suivant :
  - Un permis de construire = 1 acte soit 180 €
  - Une déclaration préalable = 0,75 acte soit 135 €
  - Un permis d'aménager = 1,25 acte soit 225€
  - La visite de contrôle sera facturée 180 € (même si elle ne donne pas lieu à un procès-verbal).

**D'autoriser** le maire à signer la convention jointe en annexe.

---

## 7 Environnement – création d'un arboretum

---

Le maire expose :

« Je propose de réaliser un arboretum qui se situera au début du chemin du Birkwald à gauche en venant de la rue de la Chaux vers le Birkwald, après la dernière maison et le terrain de football synthétique. C'est un terrain communal d'une surface de 56,37 ares.

Cette surface, une fois plantée, répondra déjà ponctuellement aux attentes de la nouvelle réglementation environnementale pour apporter un îlot de fraîcheur et qui participera à la réduction du CO2. Autre avantage, il apportera un rideau végétalisé qui atténuera les bruits venant de l'espace sportif et quand les plantations seront de taille adulte, ce site pourra servir de parc naturel et de repos.

Afin de réaliser ce projet, la commune fera un appel aux familles voulant s'impliquer dans cette démarche pour l'avenir de nos générations futures. Ces personnes pourront venir en mairie afin de faire le choix de l'arbre et de l'acheter. Il sera planté par les agents techniques de la commune. Le catalogue des différentes espèces et le plan d'implantation seront réalisés par l'agent communal référent concernant les espaces verts.

Le maire ajoute que la création d'un arborétum était inscrite dans le programme de campagne électorale.

**Jean-Claude KREBS**

Précise qu'il regrette d'avoir découvert ce point à l'ordre du jour alors qu'il n'y a pas eu de débats avant.

Il précise également que bien qu'il adhère au principe de création d'un arborétum, il ne valide pas l'emplacement indiqué, il le verrait plutôt dans la petite forêt, et surtout désapprouve le fait que ce point n'ait pas été soumis aux membres de la commission *Environnement, forêt et fleurissement* et de la commission *Aménagement du territoire rural et développement durable*.

Par ailleurs, il souligne que le point présenté ce soir ne propose aucun projet, aucun plan. « on ne connaît pas les nombre d'arbres ni les essences et l'emplacement indiqué était à un moment donné fléché pour des installations pour des jeunes en accès libre »

Il propose que le point soit retiré pour être examiné en commission préalablement sinon il s'abstiendra au moment du vote.

**Le maire**

Précise qu'il a déjà eu des plaintes de riverains liées au bruit occasionné par les installations du football et du Millenium et que rajouter un espace de sport pour les jeunes à cet endroit le dérangeait.

Il précise également que vu les fortes chaleurs, il était intéressant de mettre en place des « poumons verts » dans la commune, comme pour exemple le parc réalisé à Sarrebourg.

Par ailleurs, la petite forêt pourrait être dédiée pour des installations pour les jeunes, qui serait plus éloignée des habitations car personne ne veut un city stade à côté de chez lui.

**Eddy FAULLIMMEL**

Demande s'il ne serait pas possible d'avoir un plan et un projet plus abouti pour prendre une décision.

...

**Germain WOLFF**

Fait remarquer qu'il y a le terrain synthétique à côté et que les feuillus risquent de poser des problèmes.

**Le maire**

Précise qu'il a indiqué à l'agent communal, qu'il ne souhaitait pas de feuillus.

**Bruno DEBUS**

Précise que vu la durée de croissance des arbres, 40, 50 voire 100 ans, le projet mériterait une discussion et une réflexion d'ensemble avec tous les conseillers et sur place.

**Mathieu SCHNEIDER**

Précise qu'il approuve la création d'un arborétum mais que l'emplacement pourrait être combiné avec la liaison douce entre l'école et le Millenium par exemple

...

**Elodie Muller**

Précise qu'elle est pour l'arborétum mais que l'emplacement proposé devrait être conservé pour un besoin futur dans le domaine sportif.

**Elodie Muller donne lecture des observations que Sarah WERLE lui a demandé de transmettre.**

« Concernant le vote de l'arborétum, je souhaiterai qu'on puisse avoir un projet précis sur celui-ci, sinon je vote contre.

Je m'explique Je ne vois pas l'intérêt d'utiliser cet espace pour un arborétum, nos jeunes citoyens de Weitbruch n'ont aucun endroit pour jouer, le nouveau terrain de jeu est fermé, celui de la rue de l'Eau va être enlevé d'ici peu et nos deux aires de jeux sont pour des enfants de 2 à 5 ans mais où doivent jouer nos jeunes ? Pourquoi ne pas utiliser cet espace pour eux.

Créer un espace de vie pour nos jeunes, dans d'autres communes comme Schirrhein, Huttendorf ou autres, la commune investit pour eux. Je suis fermement contre ce projet et pour finir, notre forêt est assez grande pour accueillir de nouveaux arbres».

**Le maire**

« Il ne faut pas confondre la forêt avec un poumon vert dans un village, arrêtons avec ça ....., je souhaite que ce projet avance et je voudrais que dans ce mandat on puisse ouvrir un arborétum quelque part... et l'espace de jeu pour un terrain de foot est trop petit là-bas».

....

## Angèle GELDREICH

Précise que le terme arborétum n'est peut-être pas adapté, mais plutôt parc arboré, qu'elle valide le principe mais pas l'endroit proposé et qu'elle s'interroge sur le financement par les citoyens. Pour ces raisons, elle souhaite également que le point soit retiré.

....

Jean-Claude KREBS donne lecture de l'explication de vote de Philippe SPITZ et Gaëlle ZELLER RUTTER  
« Mes chers collègues, nos votes (Gaëlle Zeller et Philippe Spitz) seront POUR le principe de l'arboretum. Cependant, nous sommes réservés pour faire payer les citoyens pour un projet qui améliore le cadre de vie de toutes et tous. En revanche pourrions-nous retravailler ce projet en commission du développement durable et environnement avant une décision définitive ? ».

Suite aux divers échanges, le maire retire le point pour le présenter préalablement en commission.

## **8 Equipement sportif – Hall Gallia – réfection des sanitaires**

Le maire donne la parole à Angèle GELDREICH qui expose,

« Comme vous le savez, le hall Gallia appartient actuellement à la commune et donc les travaux sont à sa charge. Le bâtiment commence à vieillir et en 2024, l'association fêtera ses 100 ans. La priorité est donnée à la réfection des toilettes.

Des devis ont été sollicités à deux entreprises générales dont la moins disante est l'entreprise RCBC pour un montant de 37.669, 00 € HT soit 45.202,80 € TTC.

Le plan de financement estimatif en euros HT :

Dépenses : 37.669,00	Recettes : 37.669,00	
	CeA	12.054,00
	CCBZ fonds de concours	12.807,00
	Commune	12.808,00

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

- D'engager les travaux pour la réfection des sanitaires estimés à 37.669,00 € HT
- De valider le plan de financement ci-dessus
- De charger le maire de solliciter la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace dont pourrait bénéficier ces travaux
- De charger le maire de solliciter le fonds de concours de la CCBZ

## **9 Acceptation d'un don**

Le point est retiré et vu sous le point 2.2 délégation du conseil municipal au maire

## **10 Rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable**

Le document a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux le 27 juin 2022 et pouvait être consulté en mairie.

Après délibération, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021.

## **11 Rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement**

Le document a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux le 27 juin 2022 et pouvait être consulté en mairie.

Après délibération, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021.

## **12 Rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service public de la gestion des déchets**

Le document a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux le 27 juin 2022 et pouvait être consulté en mairie.

Après délibération, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021.

## **13 Fonction publique – instauration du compte épargne temps**

**Le Conseil Municipal de la Commune de WEITBRUCH,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret n° 2001-623 du 12 Juillet 2001 relatif à la mise en œuvre de l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret n° 2004-878 du 26 Août 2004 relatif à l'institution du Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le protocole d'accord relatif à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail mis en œuvre dans la collectivité à compter du 1er janvier 2002 par délibération en date du 13 décembre 2001 ;
- VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 Juin 2022 ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité**

- **D'instaurer** le Compte Epargne Temps pour les personnels de la commune à compter du 1er juillet 2022 ;
- **De fixer les modalités** de mise en œuvre du Compte Epargne Temps comme suit :

### 1. Agents bénéficiaires :

Tous les fonctionnaires et agents contractuels employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet travaillant de manière continue et ayant accompli au moins une année de service ouvrent droit au Compte Epargne Temps, à l'exclusion : - des fonctionnaires stagiaires.

### 2. Ouverture

L'ouverture du Compte Epargne Temps peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.

### 3. Alimentation

Le Compte Epargne Temps peut être abondé par le report de :

- jours de réduction du temps de travail,
- jours de congés annuels (dans ce cas, le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année ne peut être inférieur à quatre semaines),

Le nombre total de jours inscrits sur le Compte Epargne Temps ne peut excéder 60.

L'alimentation du Compte Epargne Temps se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 31 décembre de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son Compte Epargne Temps (jours épargnés et consommés), dans les 15 jours suivant la date limite prévue pour l'alimentation du compte.

### 4. Utilisation

L'agent peut utiliser tout ou partie de son Compte Epargne Temps, sous réserve des nécessités de service. Les congés accordés au titre de jours épargnés sur le CET sont pris comme des congés annuels ordinaires. Tout refus opposé à une demande de congés au titre du Compte Epargne Temps doit être motivé. L'agent peut former un recours devant l'autorité territoriale, qui doit alors consulter la Commission Administrative Paritaire avant de statuer.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

### 5. Radiation des cadres

Les droits à congés accumulés sur le Compte Epargne Temps doivent être soldés avant la cessation définitive d'activité de l'agent.

En cas de décès du bénéficiaire d'un Compte Epargne Temps, ses ayants droit sont indemnisés. Les montants forfaitaires par jour, qui varient selon la catégorie hiérarchique, sont les mêmes que ceux qui sont accordés aux agents qui choisissent l'indemnisation de leurs droits.

---

## 14 Informations et questions diverses

---

### Informations :

- Le maire informe que la commune a pris en charge du kit bucco-dentaire pour les 28 élèves de la grande section de l'école maternelle pour un montant de 265 €, comme les années précédentes.
- Mathieu SCHNEIDER informe que sur demande de Jean-Marc SUSS, il fera un audit du matériel informatique mis à disposition des enseignants de l'école élémentaires et des élèves pour faire suite à la demande de Mme DIETZ.
- Jean-Claude KREBS rappelle qu'une demi-journée de travaux élus est prévue le samedi 9 juillet consacrée au nettoyage et désherbage autour de l'espace footballistique en vue des portes ouvertes et de l'inauguration.

- Mathieu SCHNEIDER demande par rapport aux nuisance sonores qu'occasionne le football, que des règles soient mises en place dès le départ et notamment pour le dimanche soir avec la sonorisation extérieure qui soit réduite à partir de 22h et non la laisser fonctionner jusqu'à 23h ou 23h30.
- Le maire précise que le secrétaire du FCW présent peut passer le message et que la commune le fera également.
- Jean-Marc SUSS informe qu'une invitation aux membres de la commission communale des impôts directs a été transmise aujourd'hui pour mardi 5 juillet à 17h30.
- Le bulletin communal « Weitbruch actu » sera prêt à être distribué par les élus, il pourra être récupéré au plus tard le vendredi 8 juillet à la mairie pour une distribution le week-end du 9-10 juillet.

**Dates à retenir :**

<b>DIVERS</b>	<b>Séances du conseil municipal en 2022 A 20 h 00</b>
<b>13 juillet</b> : bal populaire au Millenium puis feu d'artifice à 23h00 (pas de défilé) <b>14 juillet</b> : dépôt de gerbe au monument aux morts à 10h30 <b>16 juillet</b> : portes ouvertes à l'Espace footballistique Léonard SPECHT de 10h00 à 16h00 <b>23 juillet</b> : inauguration de l'Espace footballistique Léonard SPECHT à 11h00	15 septembre 3 novembre 15 décembre

Le maire remercie tous les conseillers et clôt la séance à 22h40.

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 20 juillet 2022.



Le Maire,

Damien HENRION